

MIRABEL

VOUS INFORME

Vol. 6, n° 19

BULLETIN D'INFORMATION MUNICIPAL

Septembre 2020

ACTUALITÉS



Aménagement d'un tronçon de trottoir effectué cet été sur une partie du boulevard Saint-Canut, à proximité de l'école primaire Sainte-Anne, dans le secteur de Saint-Canut.



Aménagement d'un tronçon de trottoir effectué cet été sur le côté ouest du boulevard du Curé-Labelle, entre les rues Brault et de la Paix, à proximité de l'école secondaire de Mirabel, dans le secteur de Saint-Janvier.

Pour une rentrée scolaire en toute sécurité!

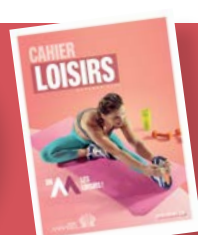
En cette période de retour en classe, la Ville de Mirabel, qui est sensible à la sécurité aux abords des écoles primaires et secondaires situées sur son territoire, a pris l'initiative de sécuriser deux artères à proximité de zones scolaires. Ainsi, dans les secteurs de Saint-Canut et de Saint-Janvier en particulier, qui avaient été ciblés par le Service de l'équipement et des travaux publics, des tronçons de trottoir ont été aménagés. La Ville est confiante que ces ajouts sécuriseront les déplacements à pied des écoliers à ces endroits plus achalandés.

En plus de ces nouveaux aménagements, le Service de police a récemment accentué sa présence aux abords des zones scolaires, afin de sensibiliser les automobilistes et les écoliers à l'importance du respect des corridors scolaires et de la

signalisation routière près des écoles. Le Service de l'équipement et des travaux publics a aussi contribué à renforcer la prudence des automobilistes par des panneaux de sécurité en zone scolaire.

L'école à pied ou à vélo est toujours à privilégier pour ceux et celles qui ont la possibilité d'utiliser ces formes de mobilité active; cela contribue grandement aux accès et à la fluidité aux abords des établissements scolaires, ainsi qu'à la sécurité des marcheurs et des cyclistes.

Le retour des élèves sur les bancs d'école et la sécurité routière vont de pair. Soyez vigilants et bonne rentrée à tous!



Programmation
loisirs complète
disponible sur mirabel.ca



Programmation
d'automne
des bibliothèques

RÉDACTION ET PRODUCTION Service des communications | IMPRESSION Hebdo Litho | PHOTO Yvan Labelle, Image-13, Clair Obscur | DISTRIBUTION Postes Canada
RENSEIGNEMENTS Service des communications, Ville de Mirabel, 14111, rue Saint-Jean, Mirabel (Québec) J7J 1Y3 | TÉLÉPHONE 450 475-8653
SITE INTERNET www.mirabel.ca | COURRIEL communications@mirabel.ca | DÉPÔT LÉGAL Bibliothèque nationale du Québec | TIRAGE 25 622 exemplaires





Zone de rencontre neutre

Pour des transactions de biens en toute sécurité

Depuis quelques années, on note une augmentation continue, par les citoyens, de l'utilisation des sites d'échanges de biens en ligne, tels que *Kijiji* et *Marketplace*. Malheureusement, certaines personnes malveillantes utilisent ces échanges pour frauder ou voler les consommateurs.

Afin de permettre aux citoyens d'effectuer des transactions en toute sécurité, le Service de police de Mirabel est fier de dévoiler sa première zone de rencontre neutre.

Située directement dans le stationnement du poste de police (14113, rue Saint-Jean, dans le secteur de Sainte-Monique), cette zone sera équipée d'une caméra haute définition qui sera en fonction 24 h sur 24.

En plus de créer une zone sécuritaire pour faire des transactions de biens, ce projet a également pour objectif de diminuer les transactions frauduleuses.

Si le projet a du succès, il n'est pas impossible que d'autres zones de rencontre neutres voient le jour dans différents secteurs de Mirabel.



Projet d'embellissement

La Ville refait une beauté au boulevard de Saint-Canut

À l'automne 2019, la Ville de Mirabel a donné l'occasion aux citoyens de proposer des projets tous azimuts, dans le cadre de son initiative de « budget participatif ». Ces projets ont alors été analysés par le conseil municipal lors de l'exercice budgétaire, et certains seront réalisés en 2020.

L'une de ces suggestions était l'embellissement du boulevard de Saint-Canut. Ainsi, un budget de 10 000 \$ a été alloué à son embellissement pour l'année 2020. Alors qu'une analyse globale a été effectuée ce printemps par le contremaître en horticulture de la Ville, cet investissement permettra de créer un concept et une signature intéressante pour ce boulevard.

Ces travaux consisteront d'abord à valoriser certains endroits et bâtiments, comme le centre culturel Patrick-Lepage et l'aréna Saint-Canut. Des efforts seront également déployés à reverdir l'artère elle-même, particulièrement à l'intersection de la rue Dupuis, par la plantation d'arbres et par l'aménagement d'une plate-bande en bordure de trottoirs.

Si tout se déroule comme prévu, les travaux en question devraient s'amorcer dès la première semaine de septembre. Un merci particulier à la citoyenne qui est à l'origine de ce projet, en ayant pris part à la vie démocratique de sa Ville !



Assemblée générale

Cercle de fermières de Saint-Augustin

Les membres du conseil d'administration du Cercle de fermières de Saint-Augustin invitent ses membres à leur assemblée générale annuelle, qui se déroulera le 8 septembre prochain, à 13 h 30, au centre culturel du complexe Jean-Laurin (8475, rue Saint-Jacques, secteur de Saint-Augustin). Lors de cette assemblée générale auront lieu les élections. L'assemblée sera suivie d'un cocktail offert gratuitement. Les membres du conseil d'administration du Cercle de fermières de Saint-Augustin espèrent vous y voir en grand nombre !

Renseignements :

Aline Prince, au 450 475-8278

Nouvelle école primaire du Domaine-Vert Nord

Bien qu'il ait été prévu, pour les élèves concernés, que la rentrée scolaire 2020 allait se tenir à la nouvelle école primaire du Domaine-Vert Nord, les deux mois d'arrêt du chantier de construction liés à la pandémie que nous vivons (de la mi-mars à la mi-mai 2020) ont fait en sorte que les travaux de construction de l'école n'ont pas été finalisés à temps pour la fin août.

Les élèves commenceront donc l'année scolaire 2020-2021 avec leur groupe, leurs enseignants et leurs éducateurs, dans différentes écoles environnantes. Le service de garde sera pour sa part localisé temporairement au centre culturel du Domaine-Vert Nord. Évidemment, les familles concernées ont été avisées de façon personnalisée de tous les détails à ce sujet.

Dès que les travaux seront complétés, les élèves pourront venir découvrir leur toute nouvelle école et s'y installer.



Bonbonnes de gaz et réservoirs extérieurs

Des normes à respecter!

Saviez-vous qu'il y a une réglementation municipale à Mirabel qui régit l'installation de réservoirs ou de bonbonnes extérieures de carburant liquide ou gazeux? Voici un résumé des principales normes stipulées dans le règlement :

- Un maximum d'un réservoir ou d'une bonbonne (de 13,6kg et plus) est autorisé par logement, pour les habitations de type unifamiliale, bifamiliale et trifamiliale. Pour les habitations multifamiliales, un maximum de deux réservoirs ou de deux bonbonnes est autorisé;
- Tout réservoir ou bonbonne doit être installé à une distance minimale de deux mètres d'une ligne latérale ou arrière de terrain;
- Un réservoir ou une bonbonne doit être fixée à deux mètres de hauteur, calculés à partir du niveau du sol adjacent jusqu'au point le plus élevé de la bonbonne;
- Les réservoirs de carburant liquide utilisés pour le chauffage, les bonbonnes ou les réservoirs de gaz naturel ainsi que les bonbonnes de propane ne doivent être visibles d'aucune voie de circulation. Un aménagement paysager, une clôture opaque ou une haie dense conformes aux dispositions du chapitre sur les clôtures et les haies du présent règlement peuvent être utilisés pour camoufler les réservoirs ou les bonbonnes;
- Une bonbonne ou un réservoir de gaz naturel ou de propane ne peut contenir plus de

400 litres sur un terrain de moins de 1 500 m². Lorsque le terrain a une superficie de plus de 1 500 m², la capacité maximale d'une bonbonne ou d'un réservoir est de 2 000 litres. Dans le cas d'un réservoir de carburant liquide utilisé pour le chauffage, la capacité maximale autorisée est de 1 200 litres.

- Les réservoirs et les pompes à essence servant au remplissage de carburant pour les véhicules de toutes sortes sont prohibés sur les emplacements résidentiels. Il est aussi interdit d'enfouir un réservoir sous terre.

Renseignements :

Service de l'aménagement et de l'urbanisme
450 475-2007 / info.urbanisme@mirabel.ca

J'ai une idée!



BIBLIOTHÈQUE
DE MIRABEL
mirabel.ca/biblio



Une contravention qui sauve une vie

Dans la vie, il n'y a pas de hasard, selon la vision de madame Lessard, qui a récemment vécu une expérience marquante, et qui a écrit une lettre de reconnaissance au Service de police.

Le 1^{er} août dernier, cette dame, qui a l'habitude de respecter les limites de vitesse, se rendait à Mirabel par une route qu'elle ne connaissait pas. À l'aller, elle n'a rencontré aucun problème. Au retour, elle n'a pas remarqué le panneau de signalisation indiquant la limite de vitesse. Dépassant les 50 km/h autorisés, elle a alors été interceptée par Julia Dagenais, patrouilleuse du Service de Police de Mirabel.

Malheureusement pour madame Lessard, cette infraction lui a valu une contravention. Par ailleurs, elle lui a possiblement aussi sauvé la vie. En fait, lors de l'interception, alors qu'elle s'apprêtait à redémarrer sa voiture, elle a senti un tremblement dans son corps et un « point » au dos. Ce qui était à l'origine de ces symptômes était un infarctus.

Ayant reçu des signes de détresse, l'agente Dagenais a pu intervenir rapidement, initiant les manœuvres de réanimation, et ce, avec succès. Par la suite, madame Lessard a été transportée à l'hôpital de Saint-Jérôme, puis à l'hôpital Sacré-Cœur.

Pourquoi cette route ? Pourquoi madame Lessard n'a pas vu la limite de vitesse ? Pourquoi l'agente Dagenais était présente à ce moment précis ? Chose certaine, madame Lessard est reconnaissante que l'agente ait été présente pour intervenir à ce moment critique de sa vie.



École de patin Les pingouins

Coût des cours par session

Erratum : Veuillez noter que le coût de la session est de 200 \$ pour les cours offerts par le biais de l'école de patin Les Pingouins du Club de patinage de vitesse Mirabel/Saint-Jérôme, pour les petits âgés de 3 à 7 ans. Ces cours ont lieu le samedi à Saint-Jérôme, de 8 h à 8 h 45, et le dimanche dans le secteur de Saint-Canut à Mirabel, de 10 h 15 à 11 h.

Renseignements et inscriptions :

www.cpvmsj.ca/pingouins

www.lespingouins.fpvq.org

Veuillez noter que les inscriptions pour ces cours se font uniquement par le CPV Mirabel/Saint-Jérôme.



CPA Unibel

Modifications à l'offre de cours en septembre

Depuis la dernière parution du Mirabel vous informez, le Club de patinage artistique (CPA) Unibel, qui assume la responsabilité des cours de patinage artistique offerts aux jeunes, a modifié son offre de cet automne. Ainsi, les cours offerts aux « Bouts de chou », soit les petits âgés entre 3 à 5 ans, sont reportés jusqu'à nouvel ordre. Il en est de même pour les cours du Programme Patinage Plus (du pré-patin à l'étape 6) qui devaient débuter en septembre 2020.

Renseignements : www.cpaunibel.ca

CPA Unibel



Ouverture du nouveau centre récréatif

Bénévoles recherchés pour la section dédiée aux 55 ans et plus

La Ville termine actuellement les travaux de rénovation et d'aménagement du tout nouveau centre récréatif situé dans le secteur de Saint-Janvier, pour que les citoyens mirabellois puissent en bénéficier dès l'automne 2020.

Ce centre comprendra une section dédiée aux citoyens de 55 ans et plus, qui pourront pratiquer des activités intérieures comme la pétanque, le billard et d'autres loisirs, et participer à des cours et à des ateliers variés dans une salle multifonctionnelle spécialement aménagée.

En vue de l'ouverture prochaine et emballante de ce nouvel établissement, la Ville est présentement à la recherche de personnes dynamiques et intéressées à s'impliquer bénévolement au sein du futur conseil d'administration de l'organisme à but non lucratif responsable de la gestion et de la coordination de cette section du centre récréatif.

Bien que situé à Saint-Janvier, ce centre desservira l'ensemble des « aînés actifs » (55 et plus) de Mirabel. Ainsi, peu importe où vous habitez sur le territoire mirabellois, si le défi vous intéresse, vous

êtes invités à remplir le formulaire disponible au mirabel.ca et à le transmettre au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, par courriel à l'adresse loisirs@mirabel.ca, au plus tard le 9 octobre.

Un comité sera ensuite formé pour évaluer les candidatures afin de constituer le premier conseil d'administration de cet organisme.

Un défi inspirant auquel la Ville espère que les citoyens répondront en grand nombre!



Viactive

Des séances d'exercices pour les 50 ans et plus

La Ville rappelle qu'elle est fière d'offrir des séances d'exercices à prix réduit à ses citoyens de 50 ans et plus, en collaboration avec Viactive. Ces séances, qui répondent aux besoins spécifiques des participants afin que chacun en tire le maximum de bienfaits, comportent une période d'échauffement, d'aérobic, de musculation, d'étirement et de détente.

Vous voulez y participer? C'est très simple.

Étape 1:

Inscrivez-vous auprès de Mme Sonia Brouillette, en téléphonant au 514 898-0750 ou par courriel à l'adresse brouilletteso@gmail.com.

Étape 2:

Procurez-vous une carte d'abonnement, au montant de 20 \$ pour 10 séances ou de 50 \$ pour 25 séances.

Étape 3:

Présentez-vous selon l'horaire indiqué. Il est possible que certaines séances doivent être annulées pour des raisons exceptionnelles. Vous serez informés de ces annulations directement par l'animatrice.

Horaire bonifié Automne 2020

(Début : 24 août)

Domaine-Vert Nord

(Centre culturel du Domaine-Vert Nord)
Les mardis et jeudis, de 13 h à 14 h

Saint-Augustin

(Centre culturel Jean-Laurin)
Les mardis et jeudis, de 9 h 30 à 10 h 30
Les mardis et jeudis, de 11 h à 12 h

Saint-Canut

(Centre culturel Patrick-Lepage)
Les mercredis et vendredis, de 13 h 30 à 14 h 30

Saint-Janvier

(Centre culturel du complexe du Val-d'Espoir)
Les lundis et mercredis, de 9 h 30 à 10 h 30
Les lundis et mercredis, de 11 h à 12 h



Entretien des lampadaires décoratifs

La Ville de Mirabel désire rappeler aux propriétaires de lampadaires décoratifs qu'il est de leur responsabilité de veiller à l'entretien de ces structures d'éclairage installées dans les limites de leur terrain – en se souciant de maintenir la structure en bon état et en changeant les ampoules brûlées au besoin. Cet entretien est de mise pour des raisons de sécurité et d'homogénéité visuelle. Les propriétaires ne respectant pas ce nouveau règlement s'exposent dorénavant à une amende. La Ville mise ainsi sur la collaboration des citoyens afin de conserver l'harmonie visuelle des développements résidentiels concernés.



Agissons contre les gaz à effet de serre

Quels sont les principaux gaz à effet de serre (GES) et leurs origines ?

La vapeur d'eau, le dioxyde de carbone, le méthane, le protoxyde d'azote et l'ozone sont les principaux gaz à effet de serre. Bien que la plupart des GES soient d'origine naturelle, d'autres sont attribuables à l'activité humaine. C'est le cas en particulier du dioxyde de carbone et du méthane.

Pourquoi les GES sont-ils problématiques ?

Les GES sont la principale cause du réchauffement climatique. La réduction des émissions de GES permettrait de limiter ce phénomène inquiétant, et de réduire ses conséquences dangereuses sur la santé, le climat et l'environnement.

Comment puis-je réduire mon émission de gaz à effet de serre ?

Acheter local

Cette pratique permet de réduire l'émission de GES liée au transport de marchandises par bateau, par avion et par camion. Prenez l'habitude d'acheter des fruits et légumes locaux, et en saison, privilégiez les produits de consommation faits au Québec.

Modifier ses habitudes de transport

Privilégiez les déplacements à pied ou à vélo lorsque possible. Les transports en commun, les véhicules hybrides ou électriques, ainsi que le covoiturage sont aussi des solutions pour réduire vos émissions de dioxyde de carbone.

Réduire sa consommation de viande

L'industrie des bovins de boucherie et des vaches laitières constitue une importante source de GES. Une alimentation plus axée sur les végétaux permet de diminuer son impact environnemental.

Réduire, réutiliser et recycler

Les sites d'enfouissement sont générateurs de méthane. Il est donc aidant d'éviter de produire des déchets en réduisant et en modifiant vos habitudes de consommation. Plutôt que de jeter des objets, trouvez des solutions pour leur donner une deuxième vie, comme en les apportant dans un centre de dépannage. Triez vos déchets correctement, en pratiquant le recyclage et le compostage, et en apportant les matériaux autorisés dans les écocentres.

Afin de réduire le dioxyde de carbone associé aux arrêts et démarrages fréquents des camions de collectes, placez votre bac en bordure de rue lorsqu'il est plein, plutôt qu'à chaque collecte.

Plutôt que d'acheter, pensez à réparer vos biens, à les réutiliser ou à acheter des produits de seconde main. Si vous achetez des produits neufs, privilégiez des produits locaux, durables et non emballés.

Planter des arbres

À travers la photosynthèse, les arbres absorbent le dioxyde de carbone atmosphérique qui est ensuite séparé en carbone et en oxygène, qui est ensuite relâché dans l'atmosphère. Le carbone est pour sa part emmagasiné dans les racines, le tronc et les branches de l'arbre. Ainsi, les arbres jouent un rôle essentiel dans la lutte contre les GES.

Programme de subvention offert par la Ville pour l'achat d'arbres : mirabel.ca/subventions.



Se protéger contre le virus du Nil occidental

Le virus du Nil occidental, ou VNO, est un virus transmis par les moustiques qui peut causer des maladies graves chez les humains. Le virus est présent au Québec depuis 2002, et il y a eu quelques recrudescences saisonnières importantes de sa présence et plusieurs cas d'infection chez l'humain répertoriés au Québec depuis. Après certains tests effectués cette saison par la firme GDG Environnement, la présence de moustiques infectés a notamment été détectée sur le territoire de Mirabel.

Comment se prémunir contre le virus du Nil occidental ?

- Se protéger des piqûres en portant des vêtements clairs qui couvrent les bras et les jambes;
- Utiliser un chasse-moustiques, en respectant les directives du fabricant;

- Garder les moustiquaires et portes moustiquaires fermées;
- Éliminer les moustiques qui sont à l'intérieur;
- Être particulièrement vigilant dans les endroits ombragés et humides dans le jour;
- Être vigilant le soir et la nuit, même si les moustiques ne sont pas visibles ou gênants.

Il est aussi important de vous assurer que les abords de votre maison ne deviennent pas une source de moustiques. Une tournée d'inspection régulière vous permettra de vider l'eau accumulée dans les jouets, les seaux, les outils et les meubles de jardin. Une inspection et un nettoyage des gouttières peuvent aussi vous éviter d'élever des moustiques à la maison.

Pour plus de renseignements, consultez les sites du Gouvernement du Québec.



Série de conférences

16 ans et plus



La charge mentale, vous connaissez?

MAUDE GOYER, auteure et conférencière

Méconnue, la charge mentale touche particulièrement les femmes. Elle est intangible, incontournable, constante, invisible et... épuisante. Existe-t-il des solutions pour s'en libérer? Maude Goyer propose une conférence avec exemples, anecdotes et solutions concrètes.

Le mercredi 30 septembre, à 19 h

SECTEUR DE SAINT-JANVIER



Revenir à l'essentiel avec le numérique

STÉPHANIE DIONNE, coach professionnelle certifiée

en programmation neuro-linguistique (PNL) à « La Famille De Ma Vie » et à l'« École branchée »

Dans cette conférence, vous trouverez des pistes d'actions concrètes afin de rendre l'utilisation du numérique dans votre famille saine et harmonieuse. Elle portera principalement sur les enjeux derrière les réseaux sociaux, l'importance de la bienveillance face au danger du numérique et les règles de vie liées à l'usage du numérique.

Le mercredi 7 octobre, à 19 h

SECTEUR DE SAINT-JANVIER



La vie vaut la peine d'être vécue

LOUISE DESCHÂTELETS, comédienne et conférencière

La vie n'est jamais un long fleuve tranquille. Certains passages à vide peuvent donner l'impression que l'horizon est obturé à jamais. La retraite ou le vieillissement peuvent constituer une étape de la vie effarante alors que mille et une possibilités peuvent contrecarrer ces appréhensions. Dans cette conférence, Louise DesChâtelets s'entretient sur les étapes de sa vie qui lui ont permis de changer sa perspective sur le monde. Comment vieillir ne lui a jamais fait peur.

Le mercredi 14 octobre, à 19 h

SECTEUR DE SAINT-JANVIER



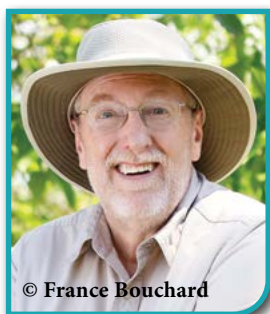
Un beau détour

MATHIEU GRATTON, conférencier et humoriste

Dans cette conférence, Mathieu Gratton nous raconte le chemin inattendu qui s'est imposé à lui. Un détour rempli d'insécurité, mais aussi de bonheur. Il vous ouvre son cœur et vous dresse son parcours de père sans censure.

Le mercredi 21 octobre, à 19 h

SECTEUR DE SAINT-JANVIER



Les plantes d'intérieur

LARRY HODGSON ALIAS « LE JARDINIER PARESSEUX », auteur et conférencier

Les plantes qui meublent nos maisons les embellissent avec leur beau feuillage et leurs belles fleurs tout en purifiant l'air, améliorant ainsi la santé des résidents. Mais tous ne réussissent pas à maintenir leurs plantes en bon état. Grâce à cette conférence accompagnée de diapositives couleurs, le jardinier paresseux vous fera découvrir tous les trucs permettant d'avoir de jolies plantes d'intérieur, et ce, presque sans efforts!

Le mercredi 4 novembre, à 19 h

SECTEUR DE SAINT-JANVIER



Fraude web : à un clic de la catastrophe!

FRANÇOIS CHARRON, chroniqueur web et conférencier

La fraude sur le web est un fléau et la conférence de François Charron vous aidera à prévenir la fraude et le vol d'identité. Dans cette conférence remplie d'humour, l'expert web François Charron donne un véritable petit cours sur l'évolution des fraudes depuis le début du web jusqu'à aujourd'hui. L'objectif est que tous les participants sachent détecter la fraude et ne mettent plus à risque leurs données personnelles.

Le mercredi 25 novembre, à 19 h

SECTEUR DE SAINT-JANVIER



BIBLIOTHÈQUE
DE MIRABEL

INSCRIPTION OBLIGATOIRE

Début des inscriptions: mercredi 2 septembre, à 10 h



Rencontre avec un écrivain

16 ans et plus



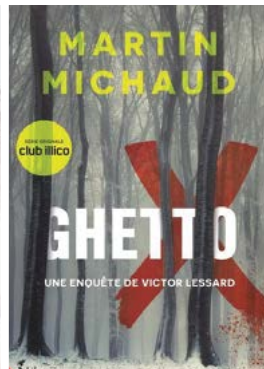
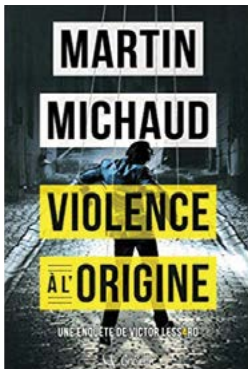
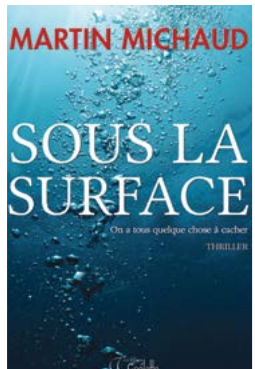
© Philippe-Olivier Contant

Martin Michaud

auteur

Martin Michaud est reconnu par la critique comme « le maître du thriller québécois » avec des titres comme *Sous la surface*, *S.A.S.H.A.*, *Quand j'étais Théodore Seaborn* et la série *Victor Lessard*. Depuis 2017, il scénarise pour la télévision la série *Victor Lessard*, qui connaît un grand succès.

Le mercredi 11 novembre, à 19 h
SECTEUR DE SAINT-JANVIER



16 ans et plus



Mirabellois recherchés

Quand la photographie rencontre l'écriture

KARYNE PLOUFFE,
auteure et photographe

Photographe et auteure, Karyne Plouffe vous présente son premier livre *Inspiration au masculin*, qui résume le parcours atypique en photos et en mots de 38 hommes ayant, tout comme elle, osé vivre de leur passion.

Le mercredi 18 novembre, à 19 h
SECTEUR DE SAINT-JANVIER



NOUVEAU



JEUX VIDÉO

à emprunter

Nintendo Wii

PlayStation 4

Xbox One

Public cible : enfants et adolescents

Politiques de prêt :

- 1 prêt maximum par dossier
- 28 jours de prêt
- Maximum de 2 réservations
- Aucun renouvellement

Secteur de SAINT-JANVIER

SALLE DE TRAVAIL



Matériel disponible :

- télévision
- Câble VGA/HDMI
- Prise électrique
- Prise USB

Peut accueillir jusqu'à 4 personnes

**Secteur de
SAINTE-SCHOLASTIQUE**

**Réservation à partir du
1^{er} jour du mois**

**La personne responsable de la réservation
doit être abonné à la bibliothèque.**

RÉSERVATION OBLIGATOIRE
sur place ou par téléphone (450 475-2057)

CAHIER

LOISIRS

A U T O M N E 2 0 2 0



ON



LES
LOISIRS!



mirabel.ca

Pour des raisons de logistiques dues à la COVID-19, la grille d'activités des loisirs complète sera disponible en ligne au mirabel.ca. Pour obtenir une version papier, communiquez avec le Service des loisirs au 450 475-8656.

⋮ Inscription aux activités de loisirs

Pour les résidents

PAR INTERNET SEULEMENT :

Du mardi 8 septembre, 9 h, au lundi 14 septembre, 16 h 30.

Pour les non-résidents

PAR INTERNET SEULEMENT :

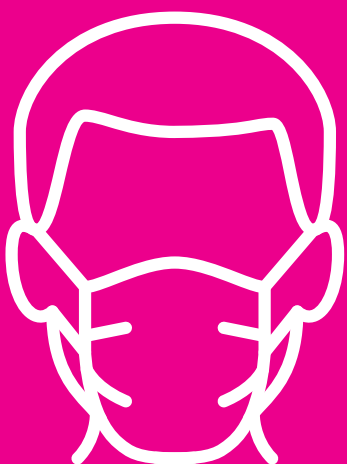
Le lundi 14 septembre, de 9 h à 16 h 30.

Modes de paiement en ligne

- Visa
- Mastercard
- Carte de crédit prépayée

- 1 Une vidéo expliquant la procédure à suivre pour faire votre inscription en ligne est disponible au mirabel.ca.
- 2 Aucune inscription ne sera prise par téléphone.
- 3 Aucune inscription ne sera acceptée après le début des activités, SAUF pour les ateliers d'un jour, pour lesquels il sera possible de faire votre inscription en ligne jusqu'à une semaine avant la date prévue de l'activité, selon les places disponibles.

N.B. : Si vous éprouvez des difficultés lors de votre inscription, veuillez communiquer avec le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire au 450 475-8656.



COVID - 19

La Ville de Mirabel a mis en place les mesures nécessaires pour respecter toutes les règles de la Direction de la santé publique en lien avec la COVID-19. Il est important de noter qu'il est également de la responsabilité du participant de respecter les règles en vigueur.

⋮ Politiques administratives

Conditions générales

- Est considéré comme citoyen de la Ville de Mirabel toute personne résidant à Mirabel. Une preuve de résidence peut être exigée en tout temps.
- Toute personne dont l'inscription fait l'objet d'une fausse déclaration (adresse, âge, etc.) est passible d'expulsion sans aucun remboursement possible.

Coûts d'inscription

- Toutes les inscriptions doivent être payées directement en ligne, sans quoi celles-ci seront automatiquement annulées par le système.
- Le coût d'inscription pour les non-résidents est le double du prix indiqué.
- Les prix offerts dans notre programmation incluent les taxes applicables.

Politique de tarification familiale

- La politique de tarification familiale de la Ville s'adresse aux familles mirabelloises de deux enfants et plus, habitant à la même adresse. Pour ces familles, des rabais de 40 % (2^e enfant), 60 % (3^e enfant) et 100 % (4^e enfant) seront appliqués sur les coûts d'inscription des enfants (du coût le plus élevé au plus bas).
- La Ville de Mirabel reconnaît l'âge de 17 ans et moins pour les rabais applicables.

Liste d'attente

- Il n'y a aucune liste d'attente possible lorsque les cours sont complets.

Modification

- Le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire se réserve le droit d'annuler une activité, de modifier l'horaire ou le lieu d'activité ou encore de reclasser un participant. Si cette situation se produit, nous communiquerons avec vous.

Politique de remboursement

- Après la période d'inscription, la Ville de Mirabel accorde un remboursement ou accepte une modification à une inscription au participant présentant une preuve jugée pertinente démontrant que la situation est hors de son contrôle (ex: déménagement, raison scolaire, etc.). Dans ces cas-ci, des frais de gestion de 15 % seront retenus pour l'activité annulée ou modifiée à celui demandant le remboursement ou une modification, sauf s'il s'agit d'un service ayant été annulé par la Ville elle-même.
- Sur présentation d'un rapport médical attestant l'incapacité du participant à poursuivre le cours, un remboursement au prorata pourra être effectué moyennant des frais de gestion de 5 \$.
- Les remboursements se font uniquement par chèque. Aucun remboursement ne pourra être effectué sur une carte de crédit.





ACTIVITÉS SPORTIVES

ACTIVITÉS ARTISTIQUES



Cet automne, plusieurs activités sont offertes aux Mirabellois. Activités sportives, activités artistiques, activités de détente, ateliers culinaires et ateliers de création sauront joindre les intérêts de tous.



ACTIVITÉS DE DÉTENTE

ATELIERS DE CRÉATION



Avez-vous votre dossier famille ?

LA PREMIÈRE ÉTAPE
POUR PROCÉDER
À VOTRE INSCRIPTION
EST LA CRÉATION
DE VOTRE DOSSIER FAMILLE.

- Vous avez déjà un dossier famille, mais vous avez oublié votre code d'utilisateur ou votre mot de passe?
- Appelez-nous afin de réactiver vos accès.



mirabel.ca



Comment nous joindre ?

SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE
ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

8515, rue Saint-Jacques
Mirabel (Québec) J7N 2A3
450 475-8656
loisirs@mirabel.ca

HEURES D'OUVERTURE

Lundi au vendredi
De 9 h à midi et de 13 h à 16 h 30

HORAIRE D'ÉTÉ

du 19 mai au 9 octobre 2020

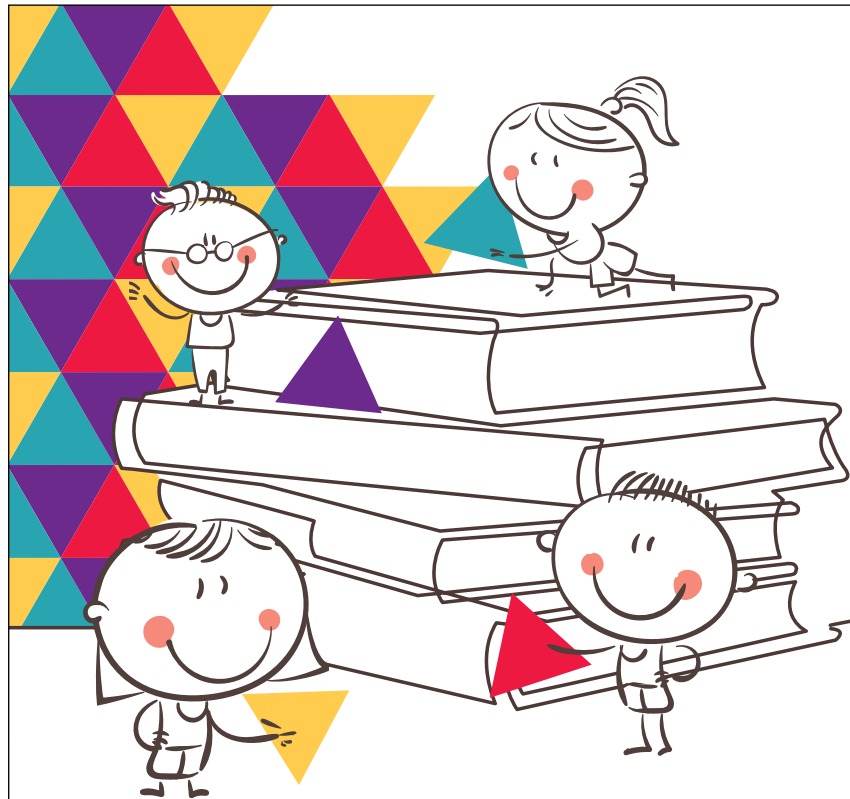
Lundi et mardi : de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 17 h
Mercredi et jeudi : de 8 h 30 à midi et de 13 h à 16 h 30
Vendredi : de 8 h 30 à midi



BIBLIOTHÈQUE
DE MIRABEL

INSCRIPTION OBLIGATOIRE

Début des inscriptions: mercredi 2 septembre, à 10 h



À LA BIBLIOTHÈQUE, ON JOUE!



Jeux de société
pour jouer
en famille sur place.



Jeux libres
les samedis
et dimanches.



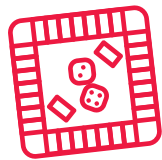
Tablettes
Applications ludiques
et éducatives sur place.



Jeux vidéo
Collection de jeux vidéo
disponibles pour emprunt.



**Jeux spécialisés
et salle sensorielle
pour les besoins
particuliers**



**Grandes
soirées de jeux**
Soirées thématiques
pour toute la famille!



**Trousses
didactiques**
Jeux d'aide à
l'apprentissage.
Lecture et écriture.



Animations
Ateliers, jeux, spectacles,
club d'été, etc.



... et des livres,
puisque c'est tout
aussi ludique!



Communiquez avec nous pour connaître les disponibilités spécifiques à chaque bibliothèque.
450 475-2011 | biblio@mirabel.ca | mirabel.ca/biblio

TOC TRISOMIE
TSA TDA/H
TOURETTE
TED TROUBLE DU LANGAGE
DYSPRAXIE



**Service
pour enfants à
besoins particuliers**

Pour enfants âgés de 16 ans et moins

**Tous les samedis
de 9 h à 10 h**

À la **bibliothèque**
du secteur de
Saint-Janvier

NOUVEL HORAIRE

**Secteur du
DOMAINE-VERT NORD**

MERCREDI
10 h à 13 h
et
16 h à 20 h





POUR L'APPRENTISSAGE DE LA LECTURE
avec des livres traitant de sujets variés

RÉSERVEZ-LES EN LIGNE
OU DEMANDEZ-LES AU COMPTOIR DU PRÊT



Pour les 6 à 12 ans

1 LIVRE
+
DES FICHES
DIDACTIQUES



Disponibles dans les 7 bibliothèques

1 JEU
DIDACTIQUE



Disponibles secteur de Saint-Janvier



1 BOÎTE
À EMPRUNTER
1 THÈME
PARTICULIER

Sélection de livres sur le même thème
Albums et documentaires jeunesse
Livres pour le parent (inclus dans certaines boîtes)

RÉSERVEZ-LES EN LIGNE
OU TROUVEZ-LES DANS LA SECTION JEUNESSE
(secteurs de Saint-Canut et Saint-Janvier)

Plusieurs thèmes disponibles

Déménagement

Dentiste

Deuil

Émotions

Naissance
Grossesse

Peur du noir

Politesse
Bonnes manières

Pot
Propreté

Rentrée scolaire



Pour enfants à besoins particuliers

DYS

TDA/H

TSA

COMMENT S'INSCRIRE

- **Par Internet:** mirabel.ca/biblio
- **Par téléphone:**
Pendant les heures d'ouverture des bibliothèques.

Prière de ne pas laisser de message
sur le répondeur.
- **Sur place**

HORAIRES ET COORDONNÉES

Pour connaître l'horaire des bibliothèques,
consultez le portail.

www.mirabel.ca/biblio

Activités libres

SEPTEMBRE

DIMANCHE 6 	LUNDI 7  CAN 9 h à 10 h 30  CAN 15 h à 16 h  CAN 10 h 30 à 12 h	MARDI 8  AUG 9 h à 10 h 30  CAN 9 h à 10 h 30  AUG 15 h à 16 h	MERCREDI 9  CAN 9 h à 10 h 30  AUG 13 h 30 à 14 h 30  CAN 15 h à 16 h 30  CAN 10 h 30 à 12 h	JEUDI 10  AUG 9 h à 10 h 30  CAN 10 h 30 à 12 h	 VENDREDI 11  CAN 9 h à 10 h 30  AUG 15 h à 16 h	SAMEDI 12
DIMANCHE 13  CAN 11 h à 12 h 30  AUG 15 h à 16 h 30	LUNDI 14  CAN 9 h à 10 h 30  CAN 10 h 30 à 12 h  CAN 15 h à 16 h	MARDI 15  AUG 9 h à 10 h 30  CAN 9 h à 10 h 30  AUG 15 h à 16 h	MERCREDI 16  CAN 9 h à 10 h 30  CAN 10 h 30 à 12 h  AUG 13 h 30 à 14 h 30  CAN 15 h à 16 h 30	JEUDI 17  AUG 9 h à 10 h 30  CAN 10 h 30 à 12 h	 VENDREDI 18  CAN 9 h à 10 h 30  AUG 15 h à 16 h	SAMEDI 19

Légende

	Patin 50 ans et +	Arénas : JAN Val-d'Espoir (Saint-Janvier) AUG Jean-Laurin (Saint-Augustin) CAN Saint-Canut
	Patin 5 ans et -	Arénas : JAN Val-d'Espoir (Saint-Janvier) AUG Jean-Laurin (Saint-Augustin) CAN Saint-Canut
	Patin familial	Arénas : JAN Val-d'Espoir (Saint-Janvier) AUG Jean-Laurin (Saint-Augustin) CAN Saint-Canut
	Hockey libre sur glace	Aréna : CAN Saint-Canut

Le hockey libre sur glace est seulement pour les 18 ans et plus et seulement pour les résidents de Mirabel.

	Badminton libre	Gymnases : JAN Des Quatres-Vents (Saint-Janvier) BEN Girouard (Saint-Benoit) AUG Des Prés-Fleuris (Saint-Augustin) CAN Sainte-Anne (Saint-Canut) SCH Sainte-Scholastique MEH Mer-et-Monde (Mirabel-en-haut)
	Hockey cosom	Gymnase : AUG Des Prés-Fleuris (Saint-Augustin)
	Spikeball	Gymnase : JAN Parchemin (Saint-Janvier)
	Peinture et dessin libre	Centre culturels : JAN Val-d'Espoir (Saint-Janvier)

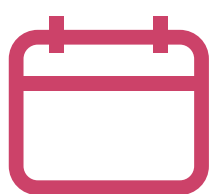
Tarifs

Activités libres en aréna
Gratuit

Activités libres en gymnase

7 à 17 ans : 1\$
18 ans et + : 3\$
Non-résident : 6\$

Activités libres en centre culturel
Gratuit



Pour vous assurer de la tenue des activités ou de l'ajustement des horaires, consultez le **mirabel.ca**

AIDE OPÉRATEUR-TECHNICIEN SUR ROTATION À L'ENVIRONNEMENT

Service : Environnement
Domaine d'emploi : Traitement de l'eau
Statut : Employé régulier
Nombre de postes : 1
Numéro de concours : J0720-0185
Date d'affichage : Le 25 août 2020
Date de fin d'affichage : Le 9 août 2020

NATURE DU TRAVAIL :

La Ville de Mirabel est à la recherche d'une personne dynamique pour combler le poste d'aide opérateur-technicien sur rotation à l'environnement à titre de personne salariée régulière au Service de l'environnement.

Relevant du contremaître au Service de l'environnement, l'aide opérateur-technicien sur rotation à l'environnement supporte les opérations au niveau des installations en eau potable et en eaux usées ainsi que des réseaux. Il informe et fait valider ses interventions auprès d'un aide opérateur-technicien sur rotation à l'environnement. Le titulaire du poste effectue, entre autres, les tâches suivantes :

- l'échantillonnage et les analyses en laboratoire et sur le terrain;
- la prise des données soit par télémétrie ou sur le terrain;
- la maintenance au niveau de l'entretien préventif;
- diverses tâches de manutention;
- le nettoyage des équipements;
- diverses tâches d'entretien ménager reliées aux installations;
- toute autre tâche reliée à sa fonction ou demandée par la direction.

EXIGENCES :

- détenir un diplôme d'études professionnelles (DEP) en conduite de procédés de traitement de l'eau ou dans une discipline connexe au traitement de l'eau tel qu'établi par le Règlement sur la qualité de l'eau potable;
- posséder un minimum d'une année d'expérience pertinente dans le domaine de l'eau;
- expérience pertinente en instrumentation et contrôle de procédés en traitement de l'eau;
- détenir un permis de conduire de classe 5 valide;
- posséder les certificats de qualification en traitement de l'eau de surface ou souterraine et réseau de distribution ainsi qu'en traitement des eaux usées par station mécanisée délivrés par Emploi Québec (atouts);
- aptitude à travailler en équipe.

HORAIRE DE TRAVAIL :

L'horaire de travail est de quarante heures par semaine, horaire variable de jour en rotation sur trois semaines comprenant un quart de fin de semaine.

CONDITIONS DE TRAVAIL :

Le salaire et les avantages sociaux sont établis selon les dispositions de la convention collective en vigueur.



POUR POSTULER

Toutes les demandes d'emploi doivent être soumises au www.mirabel.ca, sous :

Services › Services en ligne › Postuler en ligne

Veuillez noter que le genre masculin est utilisé dans l'unique but d'alléger la lecture. Nous ne communiquerons qu'avec les candidats retenus en entrevue.

Les postes sont affichés pour une période de sept jours à partir de cette édition à moins d'avis contraire.



Avec la participation financière de :



FORMATIONS OFFERTES AUX ENTREPRENEURS EN AFFAIRES OU EN DEVENIR

Cours offerts :

1. Positionnement d'entreprise29 septembre 2020
2. Développez une marque à votre image6 octobre 2020
3. Initiation à la comptabilité13 octobre 2020
4. Initiation à la tenue de livres et registres (Excel)20 octobre 2020
5. La fiscalité simplifiée (2/2)27 et 29 octobre 2020
6. Taxes TPS et TVQ3 novembre 2020
7. Comment lire et analyser ses états financiers10 novembre 2020
8. Marketing de base17 novembre 2020
9. Les aspects légaux24 novembre 2020
10. Technique de vente (2/2)1 et 3 décembre 2020
11. La tête à outils (TAO)12 janvier 2021
12. Comment facturer avec plaisir19 janvier 2021
13. Engagez sa communauté sur les médias sociaux2 février 2021
14. La publicité sur Facebook9 février 2021
15. Rédiger une infolettre performante & communiquer son message16 février 2021
16. Rendre visible localement son entreprise sur Internet sans frais23 février 2021
17. Élaboration d'un plan stratégique (SWOT)2 mars 2021
18. Perfectionnez votre technique de réseautage9 mars 2021
19. Développez votre entreprise grâce à l'expérience client23 mars 2021
20. Gestion du stress13 avril 2021
21. Mieux embaucher20 avril 2021
22. L'intelligence émotionnelle : l'art de se gérer avant de gérer les autres!27 avril 2021
23. La puissance de la mission et vision d'entreprise4 mai 2021
24. Gestion du temps et des priorités11 mai 2021

Cours de 3,5 h (8 h 30 à 12 h) au **centre culturel du Val-d'Espoir, dans le secteur de Saint-Janvier** ou par **vidéoconférence**. Formulaire d'inscription, description des cours et modalités de paiement disponibles au mirabel.ca/entrepreneurs.

Renseignements au 450 475-2110 ou f.dion@mirabeleconomique.ca

Inscription à partir du 8 septembre 2020
(Aucune inscription par téléphone)

Date limite:
16 octobre

CONCOURS PHOTO

LES 50 ANS DE MIRABEL

Détails du concours:
mirabel.ca

AVIS D'APPEL D'OFFRES
Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire
« Déneigement, entretien et/ou arrosage d'une ou de plusieurs patinoires extérieures, secteur EST (Saint-Janvier, Domaine-Vert Nord, Domaine-Vert Sud) »
2020-063 (G7 311 101 U3 N01675)

La Ville de Mirabel désire recevoir des offres de prix pour le déneigement, l'entretien et l'arrosage des patinoires extérieures.

Les documents d'appel d'offres sont disponibles à partir du 8 septembre 2020 au bureau du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, situé au 8515 rue St-Jacques, Mirabel, Québec, J7N 2A3, durant les heures de bureau, sans frais.

Les enveloppes seront reçues **au plus tard le 29 septembre 2020 à 11 heures** (heure de l'horodateur de la Ville de Mirabel), au Service du greffe, sis au 14111, rue Saint-Jean, Mirabel, Québec, J7J 1Y3, à Mirabel, pour être ouvertes publiquement le même jour, à la même heure et au même endroit.

La Ville de Mirabel ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues. De plus, elle se réserve le droit d'accepter une soumission en tout ou en partie.

Pour toute demande de renseignements supplémentaires, veuillez communiquer avec Sonia Annik Gagné, responsable de l'appel d'offres au 450 475-8656, poste 4269.

AVIS D'APPEL D'OFFRES
Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire
« Déneigement, entretien et/ou arrosage d'une ou de plusieurs patinoires extérieures, secteur OUEST (Saint-Augustin, Saint-Benoît, Saint-Hermas) »
2020-064 (G7 311 101 U3 N01675)

La Ville de Mirabel désire recevoir des offres de prix pour le déneigement, l'entretien et l'arrosage des patinoires extérieures.

Les documents d'appel d'offres sont disponibles à partir du 8 septembre 2020 au bureau du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, situé au 8515 rue

St-Jacques, Mirabel, Québec, J7N 2A3, durant les heures de bureau, sans frais.

Les enveloppes seront reçues **au plus tard le 29 septembre 2020 à 11 heures** (heure de l'horodateur de la Ville de Mirabel), au Service du greffe, sis au 14111, rue Saint-Jean, Mirabel, Québec, J7J 1Y3, à Mirabel, pour être ouvertes publiquement le même jour, à la même heure et au même endroit.

La Ville de Mirabel ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues. De plus, elle se réserve le droit d'accepter une soumission en tout ou en partie.

Pour toute demande de renseignements supplémentaires, veuillez communiquer avec Sonia Annik Gagné, responsable de l'appel d'offres au 450 475-8656, poste 4269.

APPEL D'OFFRES PUBLIC
Conception-construction d'un centre aquatique dans le secteur de Saint-Augustin
N/Réf.: G7 115 N15175 (2020-056)

La Ville de Mirabel demande des soumissions pour la conception-construction d'un centre aquatique dans le secteur de Saint-Augustin. Le centre comprendra un bassin sportif, un bassin récréatif avec jeux d'eau et glissoire ainsi que différents locaux.

Les documents d'appel d'offres sont disponibles sur le site internet du Système électronique d'appel d'offres (ci-après appelé « SÉAO ») à l'adresse suivante : www.seao.ca. L'obtention de ces documents est sujette à la tarification établie par le SÉAO.

La Ville de Mirabel n'est pas responsable de la distribution des documents d'appel d'offres par le SÉAO et il est de la responsabilité des soumissionnaires de s'assurer qu'ils détiennent tous leurs documents avant de déposer leur soumission. Les soumissionnaires devront joindre à leur soumission tous les documents requis à l'appel d'offres, à défaut de quoi leur soumission pourrait être rejetée.

La Ville de Mirabel ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues. De plus, elle se réserve le droit d'accepter une soumission en tout ou en partie.

Pour toute demande supplémentaire, veuillez communiquer avec le responsable de l'appel d'offres, soit monsieur Joé Moisan, ingénieur au 450 475-2025 ou par courriel, à l'adresse suivante : j.moisan@mirabel.ca.

Les enveloppes de soumissions devront être scellées et porter la mention suivante :

Soumission - Centre aquatique
G7 115 N15175 (2020-056)

Elles devront être adressées au Service du greffe et **reçues au plus tard le jeudi 22 octobre 2020, à 11 h**, heure en vigueur à l'horodateur de la Ville de Mirabel, 14111, rue Saint-Jean, Mirabel (Québec) J7J 1Y3, pour être ouvertes publiquement le même jour, à la même heure et au même endroit.

Pour toute plainte à formuler dans le cadre de cet appel d'offres, veuillez transmettre votre plainte par voie électronique au responsable désigné, soit la greffière à soumissionsplaintes@mirabel.ca, au plus tard, le 23 septembre 2020, en utilisant le formulaire déterminé par l'Autorité des marchés publics disponible sur le site internet de la Ville.

La directrice du Service du génie

Geneviève Cauden, ing.

AVIS D'APPEL D'OFFRES
Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire
« Déneigement, entretien et/ou arrosage d'une ou de plusieurs patinoires extérieures, secteur NORD (Mirabel-en-Haut, Saint-Canut, Saint-Antoine, Sainte-Scholastique) »
2020-062 (G7 311 101 U3 N01675)

La Ville de Mirabel désire recevoir des offres de prix pour le déneigement, l'entretien et l'arrosage des patinoires extérieures.

Les documents d'appel d'offres sont disponibles à partir du 8 septembre 2020 au bureau du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, situé au 8515 rue

St-Jacques, Mirabel, Québec, J7N 2A3, durant les heures de bureau, sans frais.

Les enveloppes seront reçues **au plus tard le 29 septembre 2020 à 11 heures** (heure de l'horodateur de la Ville de Mirabel), au Service du greffe, sis au 14111, rue Saint-Jean, Mirabel, Québec, J7J 1Y3, à Mirabel, pour être ouvertes publiquement le même jour, à la même heure et au même endroit.

La Ville de Mirabel ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues. De plus, elle se réserve le droit d'accepter une soumission en tout ou en partie.

Pour toute demande de renseignements supplémentaires, veuillez communiquer avec Sonia Annik Gagné, responsable de l'appel d'offres au 450 475-8656, poste 4269.



**AVIS PUBLIC ADRESSÉ AUX PERSONNES HABLES À VOTER DU SECTEUR DE SAINT-BENOÎT
RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 2397**

AUX PERSONNES HABLES À VOTER ayant le droit d'être inscrites le 24 août 2020 sur la liste référendaire du secteur concerné.

1. Avis est donné que lors d'une séance ordinaire tenue le 24 août 2020, le conseil municipal de la Ville de Mirabel a adopté le règlement suivant :

Règlement numéro 2397

Autorisant la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de remplacement et/ou de réhabilitation de conduite d'eau, de remplacement et/ou de construction de conduites d'égouts sanitaire et pluvial et de réfection des lieux et de la surface de roulement, incluant les accessoires nécessaires à la complète réalisation des travaux, sur la rue Sainte-Angèle, dans le secteur de Saint-Benoît, décrétant lesdits travaux et autorisant également une dépense et un emprunt à ces fins.

Les travaux décrétés par ce règlement sont conditionnels à ce qu'un maximum de 8 % des coûts soit à la charge des propriétaires riverains des travaux sur la rue Sainte-Angèle.

Le présent règlement prévoit une dépense de 867 000 \$ et un emprunt de 867 000 \$.

2. Dans le contexte de la déclaration d'urgence sanitaire ordonnée par le gouvernement, toute procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter appliquée en vertu du chapitre IV du Titre II de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, (procédure d'enregistrement – registre) est remplacée par une période de réception de demandes écrites de scrutin référendaire de quinze (15) jours.

3. Par conséquent, les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la Ville peuvent demander que le règlement numéro 2397 fasse l'objet d'un scrutin référendaire en transmettant à la Ville une demande écrite à cet effet sur laquelle figure les renseignements suivants :

- le titre et le numéro du règlement faisant l'objet de la demande;
- leur prénom et nom;
- leur qualité de personne habile à voter (voir les conditions au bas de l'avis);
- leur adresse (voir les précisions au bas de l'avis);
- leur signature.

4. Il est possible de formuler une demande de scrutin référendaire en utilisant le formulaire disponible sur mirabel.ca ou en communiquant avec le Service du greffe au 450-475-2002 pour obtenir ledit formulaire.

5. Toute demande de scrutin référendaire doit être accompagnée d'une copie (photo, photocopie) de l'une des pièces d'identité suivantes :

- carte d'assurance maladie délivrée par la Régie de l'assurance maladie du Québec;
- permis de conduire ou permis probatoire délivré par la Société de l'assurance automobile du Québec;
- passeport canadien;
- certificat de statut d'Indien;
- carte d'identité des Forces canadiennes.

6. Les demandes doivent être reçues au plus tard le 21 septembre 2020, à l'hôtel de ville situé au 14111, rue Saint-Jean, Mirabel (Québec) J7J 1Y3 ou à l'adresse de courriel suivante greffe@mirabel.ca. Les personnes transmettant une demande par la poste sont invitées à le faire le plus rapidement possible pour tenir compte des délais de livraison postale. La transmission d'une demande écrite tient lieu de signature de registre et cela si toutes les conditions de recevabilité de la demande sont rencontrées.

7. Toute personne qui assiste une personne habile à voter incapable de signer elle-même sa demande doit y inscrire :

- Son prénom et nom;
- son lien avec la personne habile à voter (conjoint, parent ou autre);
- dans le cas où la personne habile à voter ne serait ni un parent ni un conjoint, une déclaration écrite selon laquelle elle n'a pas porté assistance à une autre personne qui n'est pas un parent ou un conjoint au cours de la procédure de demande de scrutin référendaire;
- une mention selon laquelle elle a assisté la personne habile à voter;
- sa signature.

8. Le nombre de demandes requis pour que le règlement numéro 2397 fasse l'objet d'un scrutin référendaire est de neuf (9) personnes. Si ce nombre n'est pas atteint, le règlement numéro 2397 sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

9. Le résultat de la procédure de demande de scrutin référendaire sera annoncé et sera disponible sur le site internet de la Ville de Mirabel, et ce, à compter de 9 heures, le 22 septembre 2020 ou aussitôt que possible après cette heure.

10. Toute copie d'un document d'identification transmis avec une demande sera détruite à la fin de la procédure de demande de scrutin référendaire.

11. Le règlement numéro 2397 peut être consulté sur le site internet de la Ville ou peut être consulté à l'Hôtel de Ville, pendant les heures de bureau en vigueur selon l'horaire d'été, soit : lundi et mardi de 8 h 30 à 12 h et 13 h à 17 h, mercredi et jeudi de 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 30 et vendredi de 8 h 30 à 12 h.

CONDITIONS À REMPLIR POUR ÊTRE UNE PERSONNE HABLE À VOTER AYANT LE DROIT D'ÊTRE INSCRITE SUR LA LISTE RÉFÉRENDARE DU SECTEUR CONCERNÉ

> Conditions générales à remplir le 24 août 2020:

- Est une personne habile à voter du secteur concerné, toute personne qui remplit l'une des deux conditions suivantes :
 - a) être domiciliée dans la secteur concerné et, depuis au moins six mois, au Québec;
 - b) être, depuis au moins 12 mois, le propriétaire d'un immeuble ou l'occupant d'un établissement d'entreprise, au sens de la Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ c. F-2.1) situé dans le secteur.

> Conditions supplémentaires particulières aux personnes physiques, à remplir le 24 août 2020:

- être majeur et de citoyenneté canadienne, et ne pas être en curatelle.
- ne pas avoir été déclarée coupable d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse.

> Conditions supplémentaires particulières aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un établissement d'entreprise :

- être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité de ceux-ci, comme le seul des copropriétaires ou des cooccupants qui a le droit d'être inscrit sur la liste référendaire de la Ville à titre de propriétaire de l'immeuble ou d'occupant de l'établissement d'entreprise. (**Note** : un copropriétaire ou un cooccupant ne doit pas être désigné s'il est par ailleurs qualifié à titre de personne domiciliée, de propriétaire unique d'un immeuble ou d'occupant unique d'un établissement d'entreprise;
- avoir produit ou produire avant ou lors de la transmission de la demande de scrutin référendaire une procuration désignant la personne autorisée.

> Condition particulière au propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise :

- le propriétaire unique de plusieurs immeubles ou l'occupant unique de plusieurs établissements d'entreprises a le droit d'être inscrit à l'adresse de l'immeuble ou de l'établissement d'entreprise ayant la plus grande valeur foncière ou locative.

> Conditions préalables d'exercice du droit d'une personne morale :

- désigner par résolution parmi ses membres, administrateurs ou employés, une personne qui, le 24 août 2020 et au moment d'exercer ce droit, est majeure et de citoyenneté canadienne;
- avoir produit ou produire au moment de la demande de scrutin référendaire une résolution désignant la personne autorisée.

> Sauf dans le cas d'une personne désignée à titre de représentant d'une personne morale, nul ne peut être considéré comme personne intéressée à plus d'un titre conformément à l'article 531 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les Villes*.

PRÉCISIONS CONCERNANT L'ADRESSE DEVANT FIGURER SUR UNE DEMANDE DE SCRUTIN RÉFÉRENDARE

L'adresse devant être inscrite sur une demande de scrutin référendaire est, selon la qualité donnant à la personne habile à voter le droit d'être inscrite sur la liste référendaire du secteur concerné :

- l'adresse de domicile;
- l'adresse de l'immeuble dont la personne est propriétaire unique ou copropriétaire indivis d'un immeuble;
- l'adresse de l'établissement d'entreprise dont la personne est occupante unique ou cooccupante d'un établissement d'entreprise.

Pour toute information concernant cette procédure de demande de scrutin référendaire, vous pouvez vous adresser par courriel à l'adresse : greffe@mirabel.ca ou par téléphone, au Service du greffe, au 450 475-2002.

Donné à Mirabel, ce 26 août 2020

La greffière,
Suzanne Mireault, avocate

ENTRÉE EN VIGUEUR
Règlement numéro 2414

Avis est donné que lors de la séance ordinaire tenue le 24 août 2020, le conseil municipal de la Ville de Mirabel a adopté le règlement numéro 2414 décrétant des travaux de nettoyage du cours d'eau Deschambault, dans le secteur de Sainte-Scholastique, et plus particulièrement des travaux de nettoyage du premier tiers inférieur, de déboisement et de régalage et autres travaux connexes, ainsi que les relevés topographiques et la surveillance desdits travaux, et cela sur une distance d'environ 715 mètres linéaires, du lot 1 692 889 à environ 20 mètres au sud-est du lot 2 521 126 jusqu'au milieu du lot 2 049 752, à environ 170 mètres au nord-ouest du lot 2 049 751, décrétant une dépense et une taxe spéciale dans l'année de la réalisation des travaux.

Avis est aussi donné que ce règlement est déposé au bureau du greffe à l'hôtel de ville, au 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures de bureau en vigueur selon l'horaire d'été, soit : lundi et mardi de 8 h 30 à 12 h et 13 h à 17 h, mercredi et jeudi de 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 30 et vendredi de 8 h 30 à 12 h.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication conformément à la Loi.

Donné à Mirabel, ce 26 août 2020

La greffière,
Suzanne Mireault, avocate

ENTRÉE EN VIGUEUR
Règlement numéro 2415

Avis est donné que lors de la séance ordinaire tenue le 24 août 2020, le conseil municipal de la Ville de Mirabel a adopté le règlement numéro 2415 décrétant des travaux de nettoyage du cours d'eau Principal – branche 22, dans le secteur de Saint-Augustin, et plus particulièrement des travaux de nettoyage du premier tiers inférieur, de déboisement et de régalage et autres travaux connexes, ainsi que les relevés topographiques et la surveillance desdits travaux, et cela sur une distance d'environ 700 mètres linéaires, à partir du lot 3 495 215, à environ 60 mètres au sud du lot 3 491 018 et jusqu'au milieu du lot 3 491 033, à environ 45 mètres du lot 3 491 081, décrétant une dépense et une taxe spéciale dans l'année de la réalisation des travaux.

Avis est aussi donné que ce règlement est déposé au bureau du greffe à l'hôtel de ville, au 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures de bureau en vigueur selon l'horaire d'été, soit : lundi et mardi de 8 h 30 à 12 h et 13 h à 17 h, mercredi et jeudi de 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 30 et vendredi de 8 h 30 à 12 h.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication conformément à la Loi.

Donné à Mirabel, ce 26 août 2020

La greffière,
Suzanne Mireault, avocate

ENTRÉE EN VIGUEUR
Règlement numéro 2416

Avis est donné que lors de la séance ordinaire tenue le 24 août 2020, le conseil municipal de la Ville de Mirabel a adopté le règlement numéro 2416 décrétant des travaux de nettoyage du cours d'eau Corbeil – branche 3, dans le secteur de Saint-Augustin, et plus particulièrement des travaux de nettoyage du premier tiers inférieur, de déboisement et de régalage et autres travaux connexes, ainsi que les relevés topographiques et la surveillance desdits travaux, et cela sur une distance d'environ 715 mètres linéaires, à l'intersection des lots 3 491 198, 3 491 195, 4 079 886 et 3 523 852 jusqu'à l'intersection des lots 3 495 472, 3 493 890 et 3 494 121, décrétant une dépense et une taxe spéciale dans l'année de la réalisation des travaux.

Avis est aussi donné que ce règlement est déposé au bureau du greffe à l'hôtel de ville, au 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures de bureau en vigueur selon l'horaire d'été, soit : lundi et mardi de 8 h 30 à 12 h et 13 h à 17 h, mercredi et jeudi de 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 30 et vendredi de 8 h 30 à 12 h.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication conformément à la Loi.

Donné à Mirabel, ce 26 août 2020

La greffière,
Suzanne Mireault, avocate

DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

Avis est par les présentes donné par la soussignée greffière que lors d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Mirabel qui aura lieu le 28 septembre 2020 à 19 h 30, à l'hôtel de ville de Mirabel, 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, le conseil municipal prendra en considération les demandes de dérogation mineure suivantes :

Lot 4 702 154 (16615, rue du Jade) secteur de Mirabel-en-Haut, (résolution CCU numéro 91-08-2020)

Demande numéro 2020-050, formulée le 1^{er} juillet 2020, par « Valérie Chartier et Steve Charlebois », ayant pour effet de permettre :

- la construction d'un bâtiment complémentaire de type « pool house » ayant une superficie de 28,99 mètres carrés, alors que le Règlement de zonage numéro U-2300 autorise une superficie maximale de 10 mètres carrés;
- la construction d'un bâtiment complémentaire de type « pool house » ayant une hauteur de 4,49 mètres, alors que le Règlement de zonage numéro U-2300 autorise une hauteur maximale de 3,5 mètres;
- l'implantation d'un foyer extérieur adjacent au « pool house », alors que le Règlement de zonage numéro U-2300 autorise un foyer extérieur à une distance minimale de 4 mètres d'un bâtiment accessoire,

le tout tel qu'il appert au plan d'aménagement no 19-AP-0069, effectué par Marc-André Gauthier, le 6 février 2020,

Lots 1 849 490 et 2 521 440 (en devenir 6 388 245) (11391, côte des Bouchard) secteur de Saint-Augustin, (résolution CCU numéro 92-08-2020)

Demande numéro 2020-054, formulée le 15 juillet 2020, par « Carmen Gauthier », ayant pour effet de permettre la création d'un lot ayant une largeur de 30,67 mètres, le tout tel qu'il appert au plan projet de lotissement minute 11451, effectué par Nathalie Levert, arpenteur-géomètre, daté du 9 juillet 2020, alors que le Règlement de lotissement numéro U-2301 exige une largeur minimale de 45 mètres pour un lot non riverain et non desservi.

Lots 1 849 490 et 2 521 440 (en devenir 6 388 246) (11391, côte des Bouchard) secteur de Saint-Augustin, (résolution CCU numéro 93-08-2020)

Demande numéro 2020-055, formulée le 15 juillet 2020, par « Carmen Gauthier », ayant pour effet de permettre la création d'un lot ayant une largeur de 30,67 mètres, le tout tel qu'il appert au plan projet de lotissement minute 11451, effectué par Nathalie Levert, arpenteur-géomètre, daté du 9 juillet 2020, alors que le Règlement de lotissement numéro U-2301 exige une largeur minimale de 45 mètres pour un lot non riverain et non desservi.

Tout intéressé pourra, lors de ladite séance, se faire entendre par le conseil municipal avant qu'il ne prenne sa décision sur ces demandes.

Considérant les mesures d'urgence sanitaire déclarées par le gouvernement du Québec à ce jour de publication du présent avis, tout intéressé pourra également transmettre ses commentaires écrits par courrier ou par courriel, aux adresses ci-dessous, à l'attention de la greffière, Me Suzanne Mireault, jusqu'au 28 septembre 2020 ou soit jusqu'à ce que le conseil municipal rende sa décision sur ces demandes.

Courrier : Me Suzanne Mireault, greffière
Dérogations mineures
Ville de Mirabel
14111, rue Saint-Jean
Mirabel (Québec) J7J 1Y3
Courriel : greffe@mirabel.ca

Donné à Mirabel, ce 26 août 2020

La greffière,
Suzanne Mireault, avocate



A poster for the 'Mirabel M'EN chante!' singing competition. The background is a light purple gradient. On the left, there's a stylized illustration of a guitar body in dark purple, with musical notes floating around it. Below the guitar, there's a silhouette of a forest and a red sun or moon. The title 'CONCOURS Mirabel M'EN chante!' is prominently displayed in the upper right. Below the title, it says 'CHANSON DU 50^E DE MIRABEL'. In the center, there's a circular portrait of Kevin Bazinet. To his right, his name and title are listed. At the bottom left, there's a website link. At the bottom right, there's the logo of the City of Mirabel.

CONCOURS

Mirabel M'EN chante!

CHANSON DU 50^E DE MIRABEL



KEVIN BAZINET
AMBASSADEUR
ET PRÉSIDENT DU JURY

DÉTAILS DU CONCOURS
mirabel.ca

VILLE DE
MIRABEL

A poster for the 'Marché du terroir de Mirabel'. The background is a close-up photograph of several ripe, red tomatoes with green stems. The text is overlaid on the image. At the top, it says 'TOUS LES DIMANCHES DE 10 H À 15 H'. The main title 'Marché du terroir DE MIRABEL' is in a large, white, cursive font. To the right of the title is a green circular seal with a checkmark and the text 'SÉCURITAIRE MESURES SANITAIRES EN PLACE'. Below the title, there's a red banner with the dates '21 JUIN AU 27 SEPTEMBRE'. Underneath the banner, it says 'CENTRE CULTUREL DU DOMAINE-VERT NORD'. At the bottom left, there's a logo for 'ON ACHETER LOCAL!'. At the bottom right, there's the logo of the City of Mirabel.

TOUS LES DIMANCHES DE 10 H À 15 H

Marché du terroir DE MIRABEL



SÉCURITAIRE
✓
MESURES
SANITAIRES
EN PLACE

21 JUIN AU 27 SEPTEMBRE

CENTRE CULTUREL DU DOMAINE-VERT NORD

ON **A**CHETER LOCAL!

VILLE DE
MIRABEL